

**ÉTUDE GLOBALE DU BASSIN-
VERSANT DE L'ORBIEU**

Phase III
Objectifs de gestion et orientations
d'action pour la définition
du schéma d'aménagement

**ÉTUDE GLOBALE DU BASSIN-VERSANT
DE L'ORBIEU**

Phase III
***Objectifs de gestion et orientations
d'action pour la définition
du schéma d'aménagement***

I. Rappel de la démarche

Suite à la crue du 7 décembre 1996, le SIAHBO a lancé une étude globale du bassin-versant de l'Orbieu, dont l'objectif était l'élaboration d'un schéma d'aménagement sur l'ensemble des 19 communes adhérentes au syndicat, couvrant la moyenne et basse vallée de l'Orbieu.

En effet, cet événement avait engendré de nombreux dégâts nécessitant de mieux appréhender le fonctionnement du bassin-versant pour déterminer les travaux à mener et de les hiérarchiser en conséquence. En outre, cette crue avait mis en évidence l'urgence de la mise en œuvre d'une gestion intégrée et cohérente à l'échelle du bassin.

Cependant, la mise en œuvre de ce schéma d'aménagement s'est trouvée freinée, en 1999, avec la crue des 12 et 13 novembre. Plus précisément, les nouveaux dégâts très importants engendrés par cette crue –jugée plus que centennale sur toute la moitié aval de l'Orbieu et sur certains affluents tels que la Nielle- ont nécessité une mobilisation d'urgence, reléguant le schéma au second plan.

Ce n'est qu'en 2004, avec le développement des moyens du syndicat (notamment avec la mise à disposition par le SMMAR d'un chargé de rivière et d'une secrétaire), que la gestion globale du bassin a pu être relancée. Dans ce contexte, la réactualisation du schéma d'aménagement est apparue évidente : important laps de temps écoulé depuis la première étude, extension du SIAHBO de 19 à 58 communes.

C'est l'objet de la présente étude, qui se décompose, pour rappel, en quatre phases :

- **PHASES I et II** : ces deux premières phases se sont étalées de juillet 2004 à janvier 2005 ; Elles ont consisté en un état des lieux et un diagnostic du fonctionnement de l'Orbieu et de ses affluents à travers différentes thématiques (dynamique fluviale, expansion des crues et inondabilité, diagnostic des boisements ripicoles, des ouvrages hydrauliques...). A l'issue de cette première étape, une réunion de présentation a été tenue devant le Comité de pilotage et les élus le 17 janvier 2005.
- **PHASE III** : cette seconde étape, objet du présent rapport, consiste à établir les **objectifs de gestion et d'aménagement du bassin versant de l'Orbieu, afin d'engager une concertation** avec le comité de pilotage et les acteurs concernés, puis **validation** par le maître d'ouvrage.
- **PHASE IV** : elle consiste à élaborer le schéma d'aménagement proprement dit en planifiant les programmes de gestion et interventions découlant des objectifs validés en Phase III. Cette étape permet de présenter une programmation annuelle et financière des interventions validées ainsi que leur hiérarchisation.

II. Objectifs et orientations d'action

II.1. Objet et déroulement de la phase III

■ L'objet de cette troisième phase consiste à **définir les objectifs de gestion et orientations fondamentales du schéma d'aménagement** à venir. Cette étape de réflexion se base sur :

- les **conclusions du diagnostic général** issues des phases I et II faisant l'objet d'un rapport spécifique ainsi que d'un atlas cartographique ;
- les **préoccupations des communes et des différents partenaires institutionnels**.

On insistera sur le **caractère primordial de cette phase** ; en effet, c'est sur les choix effectués ici que seront définis, en phase IV, les propositions pour le schéma d'aménagement du bassin-versant de l'Orbieu.

■ La démarche retenue pour la prise en compte des préoccupations des différents acteurs est la suivante :

► **dans un premier temps**, l'ensemble des **communes concernées** ainsi que les **partenaires institutionnels** (Agence de l'eau, DDAF, Conseil Général, Conseil Supérieur de la Pêche, ...) **ont été invités** :

- ⇒ **à prendre connaissance des propositions du bureau d'études** en termes d'objectifs de gestion et d'orientation d'actions sur la base de ce document ;
- ⇒ **à exprimer leur avis sur les objectifs proposés** ;

► **dans un second temps**, une **réunion de travail** a été menée, où le bureau d'études s'est attaché à :

- présenter les avis transmis par les différents acteurs,
- expliciter certains principes de gestion et/ou d'intervention ;
- valider les objectifs prenant en compte les remarques émises.

II.2. Propositions des objectifs de gestion et orientations d'actions associées

De l'état des lieux et des problématiques identifiées sur le bassin versant de l'Orbieu, quatre objectifs de gestion ont été proposés par le bureau d'étude, à savoir :

- ① Diminution du risque inondation sur les enjeux majeurs ;**
- ② Diminution des risques liés à la dynamique fluviale sur les enjeux majeurs ;**
- ③ Amélioration de la qualité du milieu ;**
- ④ Identification et développement des potentialités socio-économiques du bassin-versant ;**

La justification de ces objectifs, ainsi que les orientations d'actions qui en découlent sont présentés dans les tableaux ci-après.

① Diminution du risque inondation sur les enjeux majeurs	
<p>↳ Préservation des vies humaines</p> <p>↳ Réduction du coût des dommages</p>	
Orientations d'actions	Actions associées
PRISE EN COMPTE DU RISQUE	Application du PPRi et extension aux communes non couvertes présentant des risques potentiels
	Élaboration des PSC (Plan de Sauvegarde Communal)
	Information – sensibilisation – signalisation – entretien de la mémoire du risque
RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ	Étude de délocalisation d'enjeux à risque fort ou en anticipation d'une gestion post-crue
	Application de prescriptions réglementaires sur bâti existant
RÉDUCTION DE L'ALÉA	Aménagement de type rétention en amont zones urbanisées sur sous bassin versant.
	Création ou reprise d'ouvrage structurant aggravant les risques inondation sur enjeux majeurs
	Protection locale des enjeux majeurs (protection rapprochées par endiguements, mises au gabarit localisées, délestages...)
NON AGGRAVATION DU RISQUE	Préservation voire restauration des zones d'expansion des crues dans les zones d'enjeux faibles ou modérés (zones naturelles, agricoles, friches...)
	Réglementation stricte sur projet de création ou de reprise d'aménagements et/ou de travaux limitant l'expansion et l'écrêtement des crues hors enjeux majeurs (remblais, digues, recalibrages, curages, ...) et compensation systématique à l'imperméabilisation de nouvelles surfaces.
	<p>Gestion raisonnée et adaptée de la végétation en berges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le maintien des conditions d'écoulement au droit et en aval des secteurs à enjeux forts avec des actions de type débroussaillage, élagage ou recepage - pour la prévention du risque d'encombres au droit et en amont des secteurs urbanisés –et notamment des ponts- par le biais d'enlèvement des arbres en lit obstruant la section d'écoulement, abattage des arbres déstabilisés ou dépérissant sans dessouchage ou aménagements spécifiques (pièges à embâcles...) - pour maintenir l'état des boisements présentant un état satisfaisant et participant à l'écrêtement des crues
	Gestion des atterrissements sur les secteurs à enjeux et en aval immédiat pour le maintien des capacités hydrauliques par le biais d'interventions soutenues (dévégétalisation, scarification, régalaie)

② Diminution des risques liés à la dynamique fluviale sur les enjeux majeurs	
⇒ Protection des enjeux majeurs vis-à-vis des risques d'érosion –de sapement	
↳ Préservation des vies humaines et des biens	
↳ Réduction du coût des dommages	
⇒ Protection de la ressource en eau vis-à-vis de l'enfoncement du lit	
Orientations d'actions	Actions associées
PROTECTION PONCTUELLE SUR ENJEUX MAJEURS	Expertises et interventions, si nécessaire, sur enjeux majeurs.
	Délocalisation d'enjeux à risque fort ou en anticipation d'une gestion post-crue
PRÉVENTION DES RISQUES	Information, sensibilisation, éducation sur les thématiques liées à la dynamique fluviale (érosions, divagation, ...)
	Suivi et contrôle des activités, aménagements et travaux en lits mineur et majeur en cohérence avec le fonctionnement en crue avec application de la réglementation en vigueur (Code de l'environnement, PPRi, ...) pour prévenir la création d'enjeux et/ou les aménagements pouvant déséquilibrer le fonctionnement
	Amélioration des ouvrages (conception, restauration ou abandon des ouvrages) structurant la rivière dans sa dimension hydraulique.
	Suppression des contraintes à la mobilité (murs de protection, seuils, gué) nécessitant en l'état des travaux de reprise ou confortement non justifiés
NON AGGRAVATION DES DÉSÉQUILIBRES ET RISQUES	Suivi et entretien des seuils jouant un rôle dans la tenue du profil en long, justifié par la présence d'enjeux en amont
	Préservation optimale des berges et plus largement des zones de divagation hors enjeux majeurs (<i>extension ou reprise de murs de protection sur zones agricoles ou friches en contradiction avec objectif</i>)
	Réglementation stricte sur projet de création ou de reprise d'aménagements et/ou de travaux limitant les potentialités de divagation hors enjeux majeurs (remblais, digues, recalibrages, curages, ...), ou travaux - aménagements influant sur la dynamique fluviale (ex : curage de barrage, création de seuil, ...)
	Gestion de la végétation en lit et berges pour limiter toute modification des conditions d'écoulement et aggraver ou créer des phénomènes érosifs : abattage sans dessouchage des arbres déstabilisés ou dépérissant en berges, coupe des arbres en lit et enlèvement des encombres
	Gestion des atterrissements pour une mobilisation optimale en crue et participer à la recharge sur l'aval par le biais d'interventions régulières de type dévégétalisation, scarification, régalaie, selon les secteurs et enjeux (<i>curage en contradiction avec objectif</i>)

③ Amélioration de la qualité du milieu		
Orientations d'actions	Actions associées	
PRÉSERVATION DES MILIEUX	Préserver la qualité floristique et faunistique des milieux d'intérêt patrimonial	
	Améliorer les ouvrages (conception, restauration ou abandon des ouvrages) structurant la rivière dans sa dimension biologique (circulation piscicole, qualité de l'eau, débits respectés...)	
	Garantir des pratiques d'interventions respectueuses de l'environnement (limiter au minimum nécessaire l'utilisation des engins mécaniques...)	
RÉDUCTION ET PRÉVENTION DES POLLUTIONS	Protéger le milieu terrestre en limitant le développement des dépôts sauvages (élimination, actions de sensibilisation..)	
	Améliorer la qualité des eaux en proposant des outils/interventions visant à supprimer les pollutions identifiées (rejets domestiques, agricoles...)	
GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	Optimiser la gestion de la ressource au niveau des ouvrages existants (maintien du débit réservé, ...)	
	Rechercher un soutien d'étiage permettant le maintien des écosystèmes aquatiques	
PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES BOISEMENTS RIPICOLES	Respecter les biocénoses en place en intégrant la présence d'espèces floristiques et faunistiques	Non-intervention contrôlée sur des secteurs présentant un état satisfaisant mais nécessitant une surveillance régulière notamment à la suite de crues
		Entretien sélectif léger sur des secteurs où les boisements ripicoles présentent un état légèrement altéré en raison d'un défaut d'entretien
		Reconstitution d'un cordon ripicole sur des secteurs où la végétation a été supprimée, dans le but de recréer un milieu écologiquement intéressant et à terme un meilleur maintien des berges

Identification et développement des potentialités socio-économiques du bassin-versant	
Orientations d'actions	Actions associées
VALORISATION TOURISTIQUE	Identifier et mettre en valeur le patrimoine écologique
	Améliorer la signalétique sur le bassin-versant
	Améliorer l'intégration dans le milieu des ouvrages dont la présence structure la rivière dans ses dimensions paysagères (site touristique).
GESTION RAISONNÉE DE LA RESSOURCE EN EAU	Réglementer les prélèvements superficiels et souterrains afin de lutter contre le gaspillage et sécuriser la ressource et sa pérennité
	Élaborer des outils visant à permettre une gestion satisfaisant les usages et la préservation de la ressource en eau

II.3. Conclusions

■ De la concertation avec les différents acteurs, **seuls les deux premiers objectifs** ont été **retenus comme prioritaires**, donnant lieu à des propositions d'interventions ventilées selon deux programmes :

- Un premier programme traitant de la **gestion de la végétation, des berges et des atterrissements** ;
- Un second programme concernant **les études et travaux d'aménagements**;

Le troisième objectif a également été retenu, avec un niveau de **priorité secondaire** pour le SIAHBO, donnant lieu au programme dit d'amélioration de la qualité des milieux.

Le dernier objectif n'a été que partiellement retenu, au travers des seules les actions concernant l'amélioration de l'intégration dans le milieu des ouvrages dont la présence structure la rivière dans ses dimensions paysagères (site touristique), et les actions visant à l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource. Les propositions afférentes sont intégrées au programme d'amélioration de la qualité des milieux.

Sommaire

I.	RAPPEL DE LA DEMARCHE.....	3
II.	OBJECTIFS ET ORIENTATIONS D’ACTION.....	4
II.1.	Objet et déroulement de la phase III.....	4
II.2.	Propositions des objectifs de gestion et orientations d’actions associées.....	5
II.3.	Conclusions	9